

## Séance ordinaire du 2 novembre 2020

**Province de Québec  
MRC de D'Autray  
Municipalité de Saint-Barthélemy**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 2 novembre 2020 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy. La séance ordinaire se déroule à huis clos étant donné l'état d'urgence déclaré face à la pandémie.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Robert Sylvestre, maire  
Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1  
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2  
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3  
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5  
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Est absente : Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4

### **1 Ouverture**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 25 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

**1 : OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4.1 Dépôt – Liste des correspondances

4.2 Fermeture du bureau municipal pour le congé des Fêtes

4.3 Adoption – Règlement n°662-20 amendement le règlement concernant les nuisances n°556-13 afin de modifier certaines dispositions et le montant des amendes

4.4 Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé

4.5 Mandats – Dossier exutoire de fossé lots 5 120 351 & 5 120 608

4.6 Entente avec l'école Dusablé

**5: FINANCES**

5.1 Dépôt – Rapport financier des états comparatifs avec prévisions au 31 décembre 2020

5.2 Dépôt du rapport du maire année 2019

5.3 Adjudication – Emprunts 432 500,00 \$

5.4 Adoption des comptes

**6 : SÉCURITÉ PUBLIQUE**

6.1 Cadets de la Sûreté du Québec

**7 : TRANSPORT ET VOIRIE**

7.1 Dépôt – Rapport du service des travaux publics pour le mois d'octobre 2020

7.2 Octroi – Contrat de déneigement de la patinoire

7.3 Achat – Ponceaux

7.4 Fin des travaux – Projet de réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 1 AIRRL-2018-543

2020-11-198

**8 : HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 8.1 Mandat – Entretien des appareils de filtration de l'usine d'eau potable
- 8.2 Mandat – Étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols projet de réfection du rang York Ouest.

**9 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**10 : AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

- 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis au mois d'octobre 2020
- 10.2 Dérogation mineure – lot n° 5 120 699
- 10.3 Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 664-20 amendant le règlement de zonage numéro 288-90 afin d'autoriser les ateliers d'artiste(s) ou d'artisan(s) dans un bâtiment résidentiel ou son bâtiment accessoire
- 10.4 Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 665-20 amendant le règlement de zonage numéro 288-90 afin de modifier la procédure d'émission de constat d'infraction aux règlements d'urbanisme

**11 : LOISIRS ET CULTURE**

- 11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois d'octobre 2020

**12 : DIVERS**

- 12.1 Vente du lot n°5 120 886

**13 : PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2020-11-199

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé et résolu :

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 et de la séance extraordinaire du 26 octobre 2020 soient adoptés tels que présentés.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**4.1 Dépôt – Liste des correspondances**

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois d'octobre 2020.

**4.2 Fermeture du bureau municipal pour le congé des Fêtes**

2020-11-200

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

**QUE** ce conseil autorise la fermeture du bureau municipal pour le congé des fêtes de Noël et du Jour de l'An pour la période débutant le mercredi 23 décembre 2020 au mardi 5 janvier 2021 inclusivement ;

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

**4.3 Adoption – Règlement n° 662-20 amendement le règlement concernant les nuisances n°556-13 afin de modifier certaines dispositions et le montant des amendes**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement numéro 556-13;

**ATTENDU QU'** avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 5 octobre 2020;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement n° 662-20 a fait l'objet d'un dépôt lors de la

séance ordinaire du 5 octobre 2020 et qu'une copie a été remise pour lecture aux membres du conseil municipal;

**ATTENDU** les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

2020-11-201

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé et résolu :

**QUE** le règlement 662-20 ayant comme titre « *Règlement numéro 662-20 amendant le règlement concernant les nuisances numéro 556-13 afin de modifier certaines dispositions et le montant des amendes* » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

**4.4 Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé**

**ATTENDU** la municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

**ATTENDU** dans cette perspective, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 6 octobre 2020, valide pour toute l'année 2021;

**ATTENDU** cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et des inspecteurs et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

**ATTENDU** il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

**ATTENDU** le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité.

2020-11-202

**EN CONSEQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

**QUE** la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 6 octobre 2020 pour un montant de 250,00\$ par mois, plus les taxes applicables et les déboursés, et ce pour toute l'année 2021.

Monsieur le maire demande le vote

**Ont voté pour :** messieurs Sylvain Labranche, François Bertrand, François Bérard et Claude Jean

**À voter contre :** madame Guylaine Majeau-Brûlé

Adopté à la majorité

**4.5 Mandats – Dossier exutoire de fossé lots 5 120 351 & 5 120 608**

**ATTENDU QUE** des problèmes d'érosion ont affecté les lots 5 120 351 & 5 120 608 mettant en cause des travaux exécutés par la municipalité pour tenter de gérer les eaux en provenance de la montée des Laurentides et de la Terrasse Marc-André ;

**EN CONSEQUENCE,**

2020-11-203

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** ce conseil mandate monsieur Stéphane Allard, ing. agr. et directeur du service d'ingénierie et des cours d'eau de la MRC de D'Autray afin de proposer des scénarios pour optimiser la gestion des eaux pluviales du secteur et réparer les dommages aux terrains;

**QUE** ce conseil autorise Julie Maurice, la directrice générale à mandater tous les professionnels nécessaires pour la gestion du dossier soit :

- Une firme d'arpentage pour la mise en place d'une borne et la localisation d'une servitude de passage ;
- Un notaire pour l'enregistrement de la servitude de passage.

**QUE** ce conseil autorise Julie Maurice, la directrice générale à mandater un entrepreneur pour la réalisation des travaux de correction retenus et acceptés de toutes les parties au dossier.

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisé à faire les paiements à même le budget de fonctionnement.

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité

**4.6 Entente avec l'école Dusablé**

**ATTENDU QUE** l'école primaire Dusablé a vu une augmentation du nombre de ses élèves ces dernières années et que le nombre d'élèves inscrits au 30 octobre 2020 était de 164;

**ATTENDU QUE** l'école primaire Dusablé s'est vu accordé le plus haut indice de défavorisation en 2019;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Barthélemy n'est pas en mesure d'offrir un service de bibliothèque scolaire pour l'école primaire Dusablé;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Barthélemy est toujours intéressée à conclure une entente avec l'école primaire Dusablé pour l'utilisation du gymnase et autres locaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

2020-11-204

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé et résolu :

**QU'** un protocole d'entente avec l'école Dusablé stipulant que la municipalité fera don de 1 000,00 \$ utilisable pour les activités touchant tous les élèves ainsi qu'un montant de 20,00 \$ par élève au 30 octobre pour l'achat de livres soit entériné;

**QUE** madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Robert Sylvestre, maire soient autorisés à signer le protocole d'entente pour et au nom de la municipalité.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**5. FINANCES**

**5.1 Dépôt – Rapport financier des états comparatifs avec prévisions au 31 décembre 2020**

La directrice générale dépose le rapport financier des états comparatifs avec prévisions budgétaires estimées au 31 décembre 2020 conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

**5.2 Dépôt du rapport du maire année 2019**

Monsieur le maire Robert Sylvestre fait lecture du rapport du maire pour l'année 2019, une copie est déposée en annexe au présent procès-verbal.

**5.3 Adjudication – Émission des billets au montant de 432 500.00 \$**

Date d'ouverture :	2 novembre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h 00	Échéance moyenne :	3 ans et 11 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	10 novembre 2020
Montant :	432 500,00 \$		

**ATTENDU QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Barthélemy a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 novembre 2020, au montant de 432 500,00 \$;

**ATTENDU QU'** à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

47 900 \$	0,65000 %	2021
48 500 \$	0,75000 %	2022
49 100 \$	0,90000 %	2023
49 900 \$	1,05000 %	2024
237 100 \$	1,15000 %	2025

Prix : 98,79700

Coût réel : 1,39871 %

2 -CAISSE DESJARDINS DE D'AUTRAY

47 900 \$	1,44900 %	2021
48 500 \$	1,44900 %	2022
49 100 \$	1,44900 %	2023
49 900 \$	1,44900 %	2024
237 100 \$	1,44900 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,44900 %

3 -BANQUE ROYALE DU CANADA

47 900 \$	1,98000 %	2021
48 500 \$	1,98000 %	2022
49 100 \$	1,98000 %	2023
49 900 \$	1,98000 %	2024
237 100 \$	1,98000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,98000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE,**

2020-11-205

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Barthélemy accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 10 novembre 2020 au montant de 432 500,00 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 437-03, 449-04, 453-04, 622-18, 590-15 et 598-17. Ces billets sont émis au prix de 98,79700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

**5.4 Adoption des comptes**

2020-11-206

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé et résolu :

**QUE** le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des chèques émis totalisant un montant de 971 481,08 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois d'octobre 2020 représentant la somme de 29 790,97 \$.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy a un grand intérêt envers le travail de sensibilisation et d'éducation que les cadets de la Sûreté du Québec peuvent apporter à la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les scénarios élaborés, les municipalités se partageront une paire de cadets policiers selon une répartition prédéterminée dont 20% du temps sera dédié à la municipalité de Saint-Barthélemy;

### EN CONSÉQUENCE,

2020-11-207

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

**QUE** ce conseil demande à la Sûreté du Québec d'avoir deux (2) cadets pendant la période estivale 2021 à raison de 20% du temps disponible;

**QUE** le conseil accepte le partage du coût des deux cadets de la Sûreté du Québec, représentant un total de 10 000,00 \$, au prorata du temps passé sur le territoire de la municipalité de Saint-Barthélemy.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

## 7. TRANSPORT & VOIRIE

### 7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour mois d'octobre 2020

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour le mois d'octobre 2020.

### 7.2 Octroi – Contrat de déneigement de la patinoire 2020/2021

2020-11-208

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

**QUE** ce conseil octroi, à monsieur Marcel Brûlé, le contrat de déneigement de la patinoire, du stationnement ainsi que du chemin d'accès à la patinoire pour l'hiver 2020/2021 au coût de 850,00 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

### 7.3 Achat – Ponceaux

2020-11-209

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** le conseil autorise l'achat de ponceaux au coût de 6 414,00 \$, plus les taxes applicables.

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

### 7.4 Fin des travaux – Projet de réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 1 AIRRL-2018-543

**CONSIDÉRANT** que les travaux de la phase 1 du projet de réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle réalisés dans le cadre du Programme

d'aide à la voirie local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local, dossier n° AIRRL-2018-543 sont terminés;

**CONSIDÉRANT** que les travaux consistaient en la réfection complète d'une partie du chemin Saint-Edmond;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite faire la réclamation auprès du ministère des Transports dont le montant total s'élève à 287 202,00 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE,**

2020-11-210

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** le conseil municipal confirme l'exécution et la fin des travaux de la phase 1 du projet de réfection des chemins de Saint-Edmond et de la Chapelle;

**QUE** le conseil municipal confirme que le coût réel total du projet est de 620 102 \$ (avec les taxes applicables) réparti comme suit;

- Pavage J.D. inc :	606 180 \$
- Service d'ingénierie MRC de D'Autray :	7 870 \$
- Services EXP inc. :	6 052 \$

**QUE** le conseil municipal confirme qu'il n'y a pas de frais d'emprunt temporaire;

**QUE** le conseil municipal confirme que le projet, pour la partie non subventionnée, a été financé à même le surplus non affecté du fonds général.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

## 8. HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

### 8.1 Mandat – Entretien des appareils de filtration de l'usine d'eau potable

2020-11-211

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé et résolu :

**QUE** le conseil mandate la firme Magnor pour l'entretien des appareils de filtration de l'usine d'eau potable aux conditions et tel que présenté à la soumission n°60952 au coût de 2 301,68 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** la directrice générale soit autorisée à faire le paiement à même le budget annuel de fonctionnement.

Monsieur le maire demande le vote  
Adopté à l'unanimité

### 8.2 Mandat – Étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols projet de réfection des conduites d'eau potable et de voirie du rang York Ouest

**ATTENDU QUE** la municipalité a obtenu le financement, dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) sous-volet 1.1, pour le projet de réfection des conduites d'eau potable du rang York Ouest;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire, dès que possible, déposer une demande de financement dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), pour le projet de réfection du rang York Ouest;

**ATTENDU QUE** la municipalité est allée en appel d'offres par invitation pour obtenir des soumissions pour la réalisation d'une étude géotechnique et de



caractérisation environnementale pour le projet de réfection du rang York Ouest;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu qu'une seule soumission conforme et que la firme Parallèle 54 responsable de l'appel d'offres recommande l'acceptation de la soumission de EXP inc.;

**EN CONSÉQUENCE,**

2020-11-212

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** ce conseil mandate la firme EXP pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale pour le projet de réfection du rang York Ouest au montant forfaitaire de 24 250,00 \$ (plus les taxes applicables) tel que présenté à l'offre de service N/Réf. : PSBM-00074691;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à même le surplus non affecté du fonds général.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

## 9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

## 10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

### 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois d'octobre 2020

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois d'octobre 2020.

### 10.2 Dérogation mineure – lot 5 120 699

**CONSIDÉRANT QUE** La demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'un cabanon à 4 mètres de la marge de la rue Clermont à l'arrière du lot 5 120 699. Le lot est situé au coin de la rue Lamarche et Clermont, voisin du bureau de poste, présentement vacant et l'ancienne adresse était le 1971, rue Lamarche. La dérogation aura pour effet d'autoriser une marge de recul sur rue de 4 mètres au lieu du 7.5 mètres exigé par le règlement de zonage 288 90 pour un cabanon.

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation ne semble pas porter préjudice aux propriétés voisines;

**CONSIDÉRANT QU'** en conformité avec les prescriptions du règlement de dérogations mineures, cette demande a fait l'objet d'une publication aux endroits désignés par le conseil en date du 16 octobre 2020 ainsi que le site internet de la municipalité à pareille date;

**CONSIDÉRANT** le CCU, lors de leur réunion tenue le 20 octobre 2020, recommande au conseil d'octroyer la dérogation mineure;

**EN CONSÉQUENCE,**

2020-11-213

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé et résolu :

**QUE** ce conseil autorise la demande de dérogation mineure visant la propriété située sur le lot 5 120 699, anciennement reconnu comme étant le 1971, rue Lamarche. La dérogation aura pour effet d'autoriser une marge de recul sur rue de 4 mètres au lieu du 7,5 mètres exigé par le règlement de zonage 288 90 pour un cabanon.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

**10.3 Avis de motion et dépôt – Premier projet de règlement n°664-20 amendant le règlement de zonage numéro 288-90 afin d'autoriser les ateliers d'artiste(s) ou d'artisan(s) dans un bâtiment résidentiel ou son bâtiment accessoire**

2020-11-214

**Avis de motion** est donné par monsieur le conseiller Claude Jean à l'effet que le conseil adoptera le premier projet de règlement n°664-20 amendant le règlement de zonage numéro 288-90 afin d'autoriser les ateliers d'artiste(s) ou d'artisan(s) dans un bâtiment résidentiel ou son bâtiment accessoire.

Une copie du premier projet de règlement est déposée au conseil qui en a pris connaissance.

**10.4 Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 665-20 amendant le règlement de zonage numéro 288-90 afin de modifier la procédure d'émission de constat d'infraction aux règlements d'urbanisme**

2020-11-215

**Avis de motion** est donné par monsieur le conseiller Sylvain Labranche à l'effet que le conseil adoptera le premier projet de règlement n°664-20 amendant le règlement de zonage numéro 288-90 afin de modifier la procédure d'émission de constat d'infraction aux règlements d'urbanisme

Une copie du premier projet de règlement est déposée au conseil qui en a pris connaissance.

## 11. LOISIRS & CULTURE

**11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois d'octobre 2020**

La directrice générale a remis, pour information, le rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois d'octobre 2020.

## 12. DIVERS

**12.1 Vente du lot n°5 120 886**

**ATTENDU QUE** monsieur Charles Bujold a accepté l'offre d'achat du lot n°5 120 886 au prix de l'évaluation municipale;

**EN CONSÉQUENCE,**

2020-11-216

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, madame Julie Maurice, pour la signature de l'acte de vente chez le notaire.

**QUE** la vente du lot n°5 120 886 est à la faveur de monsieur Charles Bujold à la valeur de l'évaluation uniformisée, soit au montant de 4040,00 \$

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

## 13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 54

Fin 20 h 54

2020-11-217

**14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** cette assemblée soit levée à 20 h 50

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

---

Robert Sylvestre  
Maire

---

Julie Maurice  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

## PÉRIODE DE QUESTIONS